



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 27 MARS 2023

<u>Présents</u>	Mme Gontarczyk (Présidente) M Sénécal – M Le Nagard
<u>Assistent</u>	Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)
<u>Excusée</u>	Mme Bastos

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

La commission demande aux clubs de bien vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 28 03 23

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U6/U7 du 01 04 23 : Stade Philippe Grante – 5, Avenue Paul Thoureau – terrain synthétique
Attention l'horaire sera à : 10h30

ENTENTE BEAUMONT MOURS USM : Mail du 27 03 23

Pris note de votre information concernant les rencontres de critérium U12/U13 du 25 03 23 contre Le THILLAY ESM
La commission reporte la rencontre au 22 04 23

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 20 03 23

Pris note de la réponse concernant l'appel de feuille de présence

CHAMPAGNE SFC : Mail du 21 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel des feuilles du plateau du 11 02 23. Comme déjà indiquer la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 21 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiquer la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 24 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'amende imputée. Après vérification et exceptionnellement la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende (documents reçus le 19/03 pour un match du 11/02 et après 2 appels). La commission vous rappelle que les feuilles de match papier sont à remettre au DVOF le lundi suivant la (ou les) rencontre(s)

DOMONT FC : Mail du 25 03 23

Pris note du forfait (non avisé - délai trop tardif) de vos 2 équipes sur rencontres de critérium U12/U13 du 25 03 23 à PONTOISIENNE JS

ERMONT AS : Mail du 21 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs des rencontres de critérium U10/U11 du 18 02 23. La commission n'ayant pas eu connaissance du mail, vous demande de lui renvoyer pour un éventuel report. La commission regrette votre réponse si tardive (après 2^{ème} appel)

ERMONT ACF : Mail du 23 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiquer la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

ENTENTE MMB : Mail du 20 03 23

Pris note du forfait avisé d'une équipe U9 sur centre du plateau à St LEU FC du 25 03 23

ENTENTE SSG : Mail du 20 03 23

Pris note de votre problème rencontré sur les rencontres de critérium U12/U13 du 18 03 23. Le club de CERGY PONTOISE ne vous a pas présenté de tablette pour la FMI. La commission attend les feuilles de match papier

FONTENAY FC : Mail du 22 03 23

Pris note de votre souci rencontré avec la FMI pour les rencontres de critérium U10/U11 reportées au 25 03 23. La commission attend les feuilles de match de papier



GAFEPB : Mail du 24 03 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur rencontre de critérium U12/U13 du 25 03 23 à BELLOY ST MARTIN ASC

GONESSE RC : Mail du 23 03 23

Pris note de votre souci rencontré avec la FMI pour la rencontre de critérium U10/U11 n° 25595262 du 18 02 23. La commission regrette votre réponse tardive (après 2^{ème} appel) et attend la feuille de match de papier

HERBLAY ES : Mail du 25 03 23

Pris note de votre souci rencontré avec les tablettes. La commission vous rappelle que les rencontres sont à récupérer pour effectuer les FMI et à transmettre la veille du match. La commission attend les feuilles de match papier

JOUY FC : Mail du 27 03 23

Pris note de votre information concernant les rencontres de critérium U10/U11 à l'ENTENTE SSG du 18 03 23

JOUY FC : Mail du 27 03 23

Pris note de votre information concernant la rencontre de critérium U10/U11 à l'ENTENTE BOISSY/CHARS du 24 03 23

MONTIGNY FC : Mail du 18 03 23

Pris note du souci rencontré pour clôturer la FMI, l'éducateur de ST BRICE étant parti sans signer la FMI

PIERRELAYE FC : Mail du 28 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiqué la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

ST LEU FC : Mail du 20 03 23

Pris note de votre demande d'annulation d'amende. La commission regrette mais ne peut l'annuler car il s'agit de votre absence du centre n° 8 du plateau U9 du 04 02 23 à ENTENTE MMB

ST PRIX ES : Mail du 19 03 23

Pris note du souci rencontré avec la FMI pour la rencontre de critérium U12/U13 contre EAUBONNE CSM 2 (oubli du mot de passe par l'éducateur du club adverse).

SARCELLES AAS : Mail du 20 03 23

Pris note de votre explication concernant la FMI non utilisée sur rencontre de critérium U12 Avenir du 18 03 23

SARCELLES AAS : Mail du 24 03 23

Pris note du forfait non avisé (délai dépassé) de vos 2 équipes U9 sur centre du plateau à MONTIGNY FC du 25 03 23

SARCELLES AAS : Mail du 23 03 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes 5 & 6 sur rencontres de critérium U12/U13 du 25 03 23 contre COSMO TAVERNY

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 27 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiqué la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 27 03 23

Pris note de votre information concernant le match de critérium U10/U11 du 25 03 23 contre VEMARS ST WITZ

THILLAY ESM : Mail du 27 03 23

Pris note de votre information concernant le match de critérium U12/U13 du 25 03 23 à ENTENTE BEAUMONT MOURS. La commission reporte la rencontre au 22 04 23



VAUREAL FCM : Mail du 16 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiquer la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

VAUREAL FCM : Mail du 16 03 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de la feuille de plateau. Comme déjà indiquer la commission vous rappelle que les feuilles sont à déposer dans FAL. La commission ne peut plus les prendre en compte sous format papier.

VEMARS ST WITZ : Mail du 20 03 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U8/U9 et U10/U11 pour les plateaux et rencontres de critérium du 25 03 23

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 18 03 23

Pris note de votre information concernant le résultat du match de critérium U12/U13 du 18 03 23 contre GONESSE RC

VILLIERS FC : Mail du 25 03 23

Pris note de votre information concernant l'appel de feuilles de match. La commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende

RAPPEL

PLATEAUX AVRIL – MAI & JUIN

En raison de diverses modifications possibles (clubs ne pouvant plus recevoir de centres, forfait avisé...etc) de dernière minute, la commission demande aux clubs de bien vérifier dans FAL ou sur le site du DVOF les centres des plateaux.

La commission rappelle également que chaque club doit arriver sur le centre du plateau avec sa feuille de présence dûment complétée et la remettre au responsable du centre qui doit les déposer dans FAL au plus tard le dimanche soir, sous peine de sanctions.

La commission constate trop peu de feuilles de présence déposées dans FAL

CRITERIUM

La commission rappelle à tous les clubs que la FMI est obligatoire sur toutes les rencontres de critérium départemental Avenir, U10/U11 & U12/U13.

Les FMI doivent impérativement être préparées et transférées la veille du match. Chaque éducateur doit avoir connaissance de ses identifiants et mot de passe pour se connecter à la FMI le jour des rencontres de critérium, sous peine de sanction

La commission constate que trop de FMI ne peuvent être établies du fait de l'absence des identifiants et mot de passe du club adverse.



FINALE FESTIVAL FOOT U13 DU 1er AVRIL 2023

La finale du Festival Foot U13 aura lieu Samedi 1er Avril 2023 sur les installations de JOUY LE MOUTIER.

Les équipes sont attendues pour 8h45, munies de leur feuille de présence dûment complétée ainsi que la liste des joueurs ou joueuses licencié(es) issue de Footclub (avec la photo).

Le tirage au sort des premières rencontres a eu lieu en direct lors de la réunion préparatoire qui a eu lieu en visioconférence le lundi 27 mars.

U13F	
SARCELLES AAS	PONTOISIENNE JS
ST PRIX ES	ST OUEN AS
ENTENTE MMB	ENTENTE SSG
ERMONT AS	ST BRICE FC

U13G	
MONTMAGNY FC 1	ST BRICE FC 1
MONTMORENCY FC 1	ENTENTE MMB 1
ARNOUVILLE FAS 1	SARCELLES AAS 1
ST OUEN AS 1	VIARMES ASNIERES OL 1
VILLIERS FC 1	ROISSY US 1
ST LEU FC 1	CERGY PONTOISE FC 1
ENTENTE SSG 1	COSMO TAVERNY 1
PERSAN US 1	PUISEUX L OUVRES FC 1

COUPE U12 – 4^{ème} tour DU SAMEDI 1^{er} AVRIL 2023

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les premiers de chaque centre seront qualifiés pour la Finale Départementale du 8 Mai 2023

Les documents concernant l'organisation de ce 4^{ème} tour seront disponibles à partir du Mardi 21 Mars et jusqu'au Vendredi 24 Mars 2023, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

[La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres](#)

[La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 10 Avril à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.](#)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1	GONESSE RC	Centre 2	ST BRICE FC
	GONESSE RC 1		ST BRICE FC 1
	ST OUEN AS 1		ERMONT AmS 1
	SARCELLES AAS 2		SOISY-AM FC 1
	SARCELLES AAS 1		VILLIERS LE BEL FC 1
Centre 3	ECOUEN FC	Centre 4	ENTENTE SSG
	ECOUEN FC 2		ENTENTE SSG 1
	VAUREAL FCM 1		ENTENTE MMB 1
	GOUSSAINVILLE FC 1		CERGY-PONTOISE FC 1
	ARGENTEUIL RC 1		ST LEU FC 1



MATCHS REMIS AU 22 AVRIL 2023

CRITERIUM U12/U13

ENTENTE BEAUMONT MOURS vs THILLAY ESM : match n° 25591169 – Série 2

CRITERIUM U13 Avenir

MONTMORENCY FC vs BEZONS USO : match n° 25603029

1^{er} APPEL DE FEUILLES CRITERIUM

CRITERIUM U10 / U11

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25593736 du 18 03 23 – critérium U10/U11 – série 3 contre FONTENAY FC 3

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de feuille de match n° 25594107 du 18 03 23 – critérium U10/U11 – série 4 contre ARNOUVILLE FAS 2

CRITERIUM U12 / U13

ERAGNY AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 25592028 du 18 03 23 – critérium U12/U13 – série 3 Poule F contre HERBLAY ES 7

MONTMORENCY FC : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 25592176 & 25602661 du 18 03 23 – critérium U12/U13 – série 4 contre DEUIL ENGHEN FC 2 & 4

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

La commission vous rappelle que les feuilles réclamées sont à déposer directement dans FAL et non à envoyer au DVOF

PLATEAU U8 NIVEAU 2 DU 04 02 2023

VEXIN AS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 15 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à PIERRELAYE FC

AMENDES

MONTMORENCY FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U8/U9 niveau 1 du 04 02 23 à SARCELLES AAS

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à BEAUCHAMP AS

Amende : 30€



BEZONS USO : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de BEZONS USO & ARGENTEUIL FC sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23

Amende : 30€

ARGENTEUIL FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à BEZONS USO

Amende : 30€

COURDIMANCHE AS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23 à JOUY FC

Amende : 30€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de plateau du centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 04 02 23

Amende : 30€

BEZONS USO : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ARGENTEUIL FC

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de présence de vos équipes sur centre n° 3 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à ARGENTEUIL FC

Amende : 30€

VEXIN AS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 4 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à COURDIMANCHE AS

Amende : 30€

BOUFFEMONT ACF : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 5 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23 à DOMONT FC

Amende : 30€

MONTSOULT BAILLET US : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de la feuille de plateau du centre n° 13 du plateau U9 niveau 2 du 04 02 23

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de la feuille de plateau du centre n° 5 du plateau U6/U7 du 11 02 23

Amende : 30€

MONTMORENCY FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de MONTMORENCY FC & BRUYERES BERNES USM sur centre n° 18 du plateau U6/U7 du 11 02 23

Amende : 30€ x 3 = 90€

BRUYERES BERNES USM : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 18 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à MONTMORENCY FC

Amende : 30€

NEUVILLE AS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 19 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à FRETTOISE ES

Amende : 30€



PIERRELAYE FC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de PIERREAYE FC & ST OUEN AS sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 11 02 23

Amende : 30€ x 3 = 90€

ST OUEN AS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à PIERRELAYE FC

Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de PONTOISIENNE JS & ERMONT ACF sur centre n° 21 du plateau U6/U7 du 11 02 23

Amende : 30€ x 3 = 90€

CHAMPAGNE SFC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de plateau et feuille de présence des clubs de CHAMPAGNE SFC – BOUFFEMONT ACF – ENTENTE BEAUMONT MOURS & VALLEE DE SAUSSERON sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23

Amende : 30€ x 5 = 150€

BOUFFEMONT ACF : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à CHAMPAGNE SFC

Amende : 30€

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Non réception après 2^{ème} & dernier appel des feuilles de présence de vos équipes sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 11 02 23 à CHAMPAGNE SFC

Amende : 30€

GONESSE RC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25595262 du 18 02 23 – critérium U10/U11 Série 4 – Poule J contre ENTENTE SSG 4

Amende : 30€

SURVILLIERS AVENIR : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuille de match n° 25593321 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 2 contre PIERRELAYE FC 2

Amende : 30€

CHAMPAGNE SFC : Non réception après 2^{ème} & dernier appel de feuilles de matchs n° 25594150 & 2594195 du 11 03 23 – critérium U10/U11 Série 4 contre CERGY PONTOISE FC 5 & 6

Amende : 30€ x 2 = 60€

DOMONT FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 sur rencontres n° 25591559 & 25591587 du 25 03 23 – critérium U12/U13 série 2 contre PONTOISIENNE JS 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 7 sur rencontre n° 25591813 du 25 03 23 – critérium U12/U13 série 3 contre EAUBONNE CSM 3

Amende : 15€

SARCELLES AAS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur rencontre n° 25592596 du 25 03 23 – critérium U12/U13 – série 4 contre BEZONS USO 2

Amende : 15€

GARGES FCM : Absence de votre équipe 1 sur centre n° 7 du Festival Foot U13 à ST BRICE FC du 11 03 23

Amende : 25€



ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le Samedi 1^{er} Avril 2023 à JOUY LE MOUTIER FC

Finale Départementale des Challenges U10 & U11 le Samedi 22 Avril 2023 à ST BRICE FC

Finale Départementale de la Coupe U12 le Lundi 8 Mai 2023 à ARNOUVILLE FAS

Journée Nationale U6 & U7 le Samedi 10 Juin 2023

PROCHAINE RÉUNION LE LUNDI 3 AVRIL 2023 À PARTIR DE 18H00